

REUNION ordinaire du 05 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le 04 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 octobre 2015

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, J. DARJO, S. DAVID, N. LE DANNOIS, F. GORCE, D. BROUSSE, I. PROTEAU,.

Absents excusés : N. HELE donne pouvoir à J. BOULERNE

C. THUREAU-BLUMBERG donne pouvoir à A. BERNARD

O. CHEVOLEAU donne pouvoir à I. PROTEAU

Absents : R. ZAPATA, JC. GUERAIN

Secrétaire : D. BROUSSE

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2.-. DROIT DE PREEMPTION URBAIN SECTION ZD N° 137

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître ROME, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé 14 rue de la Chaume Olive section ZD n° 137. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption.

3.-.PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICE

Monsieur le Maire fait part du courrier qu'il a reçu de la Communauté de Communes Aunis Sud concernant le Projet de schéma de mutualisation de service. Certains services sont déjà mutualisés (le CIAS, l'urbanisme ...).

Arrivée de Mmes Courdè Bernadette et Proteau Isabelle à 19 h 50.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité,

Emet un avis **DEFAVORABLE** pour ce projet de mutualisation de service.

4.-. COMPTE RENDU APPEL D'OFFRES CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Bernard Alain qui nous fait le compte rendu de la réunion du 16 octobre, avec Mr Dumet, architecte, Mmes Boulerne Jacqueline et Courdè Bernadette et Mr le Maire. Les entreprises retenues sont :

Lot n°1 : gros œuvre-démolition-vrd : l'entreprise ECBL pour 251 924.46 €

Lot n°2 : Couverture tuile-zinguerie-toiture zinc : l'entreprise Toits de Saintonge pour : 46 279.49 €

Lot n° 3 : menuiserie aluminium : l'entreprise MCM pour : 68 961.00 €

Lot n°4 : étanchéité sur bac sec : l'entreprise SMAC pour : 38 117.76 €

Lot n° 5 : charpente-menuiserie bois : l'entreprise Bouteiller pour : 62 515.13 €

Lot n° 6 : cloisonnement sec-isolation : l'entreprise A4 Menuiserie pour : 40 700.00 €

Lot n°7 : faux plafonds démontables : l'entreprise Plafond Rev's pour : 13 392.56 €

Lot n° 8 : électricité courants forts et faibles : l'entreprise CEME pour : 68 970.53 €

Lot n° 9 : plomberie sanitaire : l'entreprise Rateau pour : 26 000.00 €

Lot n° 10 : chauffage-ventilation : l'entreprise CSA pour : 87 220.05 €

Lot n° 11 : revêtement de sol : l'entreprise Naudon pour : 51 843.08 €

Lot n° 12 : peinture : l'entreprise AMG pour : 14 882.28 €

Lot n° 13 : serrurerie-clôture-charpente métallique : l'entreprise Daufin pour 46 895.59 €

Lot n° 14 : détermitage : l'entreprise DHPR pour : 4 711.34 €

Lot n° 15 : enduits : l'entreprise Milcent pour : 39 727.08 €

Lot n° 16 : chaufferie bois : l'entreprise Dupré pour : 99 000.00 €
L'enveloppe financière totale négociée se monte donc à : 940060.35 € HT

5.-. COMPTE RENDU COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Bernard Alain, responsable de la commission. Monsieur Bernard informe que la commission a décidé de faire un sondage qui portera sur deux points : Avez-vous accès à Internet ? et Souhaitez-vous un exemplaire papier ? Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, un tirage noir et blanc sera fait à la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de mettre le bulletin sur Internet et d'en éditer quelques uns pour les personnes n'ayant pas accès à Internet.

6.-. COMPTE RENDU AUTORISATION VOIRIE,ARRETES ALIGNEMENT

Monsieur Bernard Alain informe le Conseil qu'il est allé le 22 octobre à une réunion à la CDC, avec Mr Lemoine de la DDTM, concernant les autorisations de voirie, les arrêtés d'alignement. En effet, suite à la réorganisation des services de l'Etat, ceux-ci ne sont plus en mesure d'assurer pour le compte des communes, ces documents. Ils seront désormais à la charge de la commune. Une procédure nous a été transmise afin de pouvoir assurer ces différents actes.

7.-. EMPRUNT POUR ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT

Mr Bernard Alain signale que le compromis pour l'achat du terrain des consorts Coudrin n'est pas encore signé. Etant donné qu'un bail existe sur ce terrain, le fermier doit être contacté.

Monsieur le Maire le Maire informe le Conseil que suite à sa rencontre avec les consorts Coudrin concernant leur projet de lotissement route de Puyravault, ceux-ci acceptent de vendre leur terrain à la Commune. Ils demandent l'autorisation de faire 3 parcelles constructibles de l'autre côté de la route, en face du projet de ce lotissement, pour leur famille.

Monsieur le Maire propose de rencontrer plusieurs géomètres pour faire une étude de faisabilité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- le projet d'achat de cette parcelle section C n° 1056 d'une superficie d'environ 10 381 m² pour un montant de 45 000 €.
- le lancement d'une étude de faisabilité déterminant le nombre de parcelles, la superficie....
- l'autorisation pour les consorts Coudrin à faire 3 parcelles constructibles sur le terrain situé en face section ZI n° 55.

8.-. PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 2 décembre à 19 h 30.

9.-. PERMANENCES ELUS

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - 14 novembre : Sophie David | - 12 décembre : Isabelle Proteau |
| - 21 novembre : Alain Bernard | - 19 décembre : Joële Darjo |
| - 28 novembre : pas de permanence | - 9 janvier : François Gorce |
| - 5 décembre : Jacqueline Boulerne | - 16 janvier : David Brousse |

10.-. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire demande où en sont les pigeons qui ont élu domicile chez Mr Pacaud. Il faut continuer la procédure.
Il propose de fixer la date pour le « pot » du personnel ainsi que les vœux du maire.
La date du vendredi 18 décembre à 19 h 15 est arrêtée pour le « pot » du personnel et
Les vœux auront lieu le vendredi 15 janvier à 19 h 30 à la salle des fêtes.
- Sophie David signale qu'elle a de la décoration sur le thème de la mer pour le repas des aînés.
- Jacqueline Boulerne informe le Conseil que deux jeunes sont venus en mairie pour louer l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce bâtiment est dans un très mauvais état. Mr le Maire demande que les serrures soient changées, les ouvertures condamnées ; faire un courrier à Mr Cateau lui signalant que la porte était ouverte et que de ce fait les serrures ont été changées.

Il doit nous indiquer s'il revient dans ce logement à sa sortie de prison. Mr Gorce propose qu'un constat soit fait par un huissier.

- Lors du conseil d'école, il a été indiqué qu'une fermeture de classe aurait probablement lieu à Vouhé L'inspectrice Mme Marchais sera contactée. L'école pourrait être ouverte aux autres communes sans les faire participer aux frais de fonctionnement.
- Pour les TAP, le Centre de Loisirs de St Georges du Bois doit donner une réponse début décembre

- Bernadette Courdé fait part du devis pour les bancs des remplaçants sur le terrain de foot. Si les bancs sont faits par le FCA, la fourniture revient à 791.00 €, si c'est l'entreprise Daufin qui les fait cela revient à 1403 ,00 €. Le Conseil Municipal décide de demander au responsable du foot des renseignements.
 - pour le budget prochain il faudra prévoir la réfection de la signalisation horizontale.
 - le devis pour un coffret perceuse est accepté.

La séance est levée à 22 h 20.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

